



L'Organisation des Producteurs de Grains

Premier syndicat français de producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux

*Lettre d'information
des producteurs de grains*

N°34
Mars
2011

Contractualisation céréaliers/éleveurs : non à la baisse des prix des grains, oui à la vente directe

Suite à l'énorme erreur de l'AGPB et l'AGPM qui ont avancé l'idée de contractualiser au travers

des coopératives, la fourniture d'aliments du bétail avec des céréales payées au producteur à un prix inférieur à celui du marché actuel, Bruno Le Maire a profité de cette incroyable aubaine pour demander à la profession de

lui faire des propositions pour améliorer la situation des éleveurs. La CR et l'OPG viennent de lui adresser une proposition. Après une chute vertigineuse, au cours des 25 dernières années, les cours des céréales ont repris un niveau qui permet aux exploitations en grandes cultures d'envisager une gestion saine de leurs productions. Le rétablissement du secteur céréalier accroît la crise des secteurs d'élevage qui ont été hélas formatés pour fonctionner avec des prix de céréales trop bas et qui ne peuvent pas répercuter les hausses de leurs charges sur leurs prix de vente. Les fournisseurs d'aliments des éleveurs sont par définition les producteurs de grains. Mais aujourd'hui notre réglemen-

tation française oblige tout éleveur à se fournir en grains auprès d'un intermédiaire qui prend une marge.

La CR et l'OPG proposent que les ventes de céréales entre agriculteurs, producteurs et consommateurs soient autorisées comme dans les autres pays de l'UE. L'intérêt économique d'une telle proposition se traduirait par un gain que l'on peut estimer

**Transactions directes de céréales
= Amélioration du revenu et de la compétitivité des éleveurs !**

à 15 000 € pour l'approvisionnement d'un élevage moyen de porc en France : (700 tonnes de céréales consommées). Les céréales et leurs produits de substitution importés ne subissant pas de taxation interne, la CR et l'OPG demandent également que ces céréales échangées directement soient exonérées de CVO (0,51€/tonne) et de taxe fiscale affectée (0,36€/tonne) comme c'est déjà le cas pour l'autoconsommation.

Une telle décision serait un signal positif en faveur d'une alimentation animale de proximité.

Nicolas JAQUET,
Président de l'OPG

O.P.G.

1 imp. Marc Chagall
BP 50590
32022 AUCH cedex 9

Tél : 05 62 60 14 30
Fax : 05 62 60 32 84
E-mail :
contact@opg.fr

www.opg.fr

rédigé par
des agriculteurs
imprimé par nos soins

EDITO

Nouveau carburant agricole : un business ubuesque

L'arrêté du 10 décembre 2010 sur le gazole non routier (GNR) précise que ce nouveau carburant rentrera en vigueur le 1er novembre 2011 pour les tracteurs agricoles et le 1er mai 2011 pour d'autres engins comme les automoteurs et les groupes électrogènes. Une belle pagaille en perspective, alimentée en duo par les ministères de l'écologie et des finances.

En nous mettant en garde contre les problèmes de stockage et de tolérance au froid, certains opérateurs, dont des coopératives, se frottent les mains en voyant se profiler un juteux marché de cuves.

Le pétrolier BP lance un GNR « Bio-Free » (sans biocarburant). En l'absence de diester, sa stabilité dépassera six mois et sa composition sera identique toute l'année. Le prix de ce « Bio-Free » sera bien entendu supérieur à celui du GNR diester.

Tout cet affairisme sur le dos des agriculteurs est impressionnant. Et si, comme la majorité des pays européens, nous avons utilisé pour nos outils agricoles du gaz oil blanc, avec récupération des taxes (comme nous le faisons partiellement avec le fuel aujourd'hui) ?

Cette solution est probablement trop simple pour nos ministères !

La solidarité a bon dos

« C'est une chance d'avoir un débouché pour les céréales françaises à notre porte de l'autre côté de la Méditerranée » et « en nourrissant ces pays, c'est un acte de solidarité que nous effectuons envers eux ». Voilà exactement ce que l'on entend dans les organes de représentation de la filière. Alors que nous savions déjà que nos clients en céréales - hors UE 27 - étaient les pays les plus pauvres du monde, les médias nous font découvrir et prendre conscience que nous commerçons avec de nombreux pays qui ignorent la démocratie : Tunisie, Egypte, Libye, Yémen, Cuba... Non seulement nous savions que nous avons détruit les agricultures de ces pays avec notre blé vendu généralement à un prix inférieur à notre coût de production - au nom d'une stupide vocation exportatrice - mais maintenant nous ne pouvons plus ignorer que la filière a profité d'une forme de complicité avec ces dictateurs pour faire du business sur le dos des populations locales. Et en plus, il n'y a pas que MAM qui passe ses vacances en Tunisie ! La véritable solidarité aurait été de respecter la souveraineté alimentaire de ces pays en dénonçant le dumping de nos exportations et en les obligeant à mettre en place des politiques agricoles responsables sur le plan de la citoyenneté, c'est-à-dire avec de justes prix.

La solidarité, ce n'est par contre pas de payer les céréaliers à un prix inférieur à celui du marché pour soutenir nos éleveurs ou... nos chères usines d'éthanol !

La solidarité, c'était également le prétexte avancé par les personnalités mises en examen dans l'affaire ITCF/Unigrains : l'argent détourné avait servi à financer les organisations d'éleveurs de la FNSEA. Il s'agissait en fait d'acheter le silence des éleveurs quand les céréaliers décidaient de baisser les prix des grains et donc de ruiner indirectement les éleveurs bovins par la distorsion de concurrence ainsi introduite entre les différentes viandes...

Etre bien informé pour acheter ses semences de maïs

C'est la saison des achats de semences de maïs, l'OPG conseille aux agriculteurs d'être vigilants avant de passer trop vite une commande et de faire jouer la concurrence, du moins le peu de concurrence qu'il y a sur ce marché très verrouillé. Si vous savez déjà que vous payez les mêmes semences 3 fois plus chères que les agriculteurs américains ou argentins, vous découvrez depuis quelques années que vos différents fournisseurs ne peuvent pas vous proposer toutes les variétés car certaines sont réservées à la coopération et d'autres au négoce. Ou alors, quand ils vous proposent les mêmes variétés, les prix sont très différents, ce qui laisse à penser que les semenciers ont des politiques tarifaires différenciées entre distributeurs. L'objectif est clair : limiter la concurrence pour protéger les marges à la fois chez les firmes semencières et chez les distributeurs qui profitent du système.

La qualité des semences est très irrégulière entre les différents lots. Entre différentes variétés, les écarts annuels de rendements ne sont pas les mêmes chaque année et cela n'est pas dû qu'aux seules conditions climatiques... Les semenciers seraient les champions de la traçabilité mais essayez d'obtenir un résultat d'analyse PCR sur le lot qui vous a été livré ; c'est mission impossible. Les semenciers s'y refusent catégoriquement, répondant seulement que leurs semences sont « conformes à la législation ». De même, impossible lors des commandes, d'exiger une origine « France ». C'est à la livraison que vous aurez la surprise de lire sur l'étiquette bleue : « Chili » ou « Hongrie », par exemple. Il y a finalement beaucoup d'amélioration à apporter en terme de compétitivité, concurrence, qualité et traçabilité dans cette filière qui a su se créer une image en surfant sur la recherche. Cela c'est surtout de la communication, ce qui ne permet pas de justifier un tel prix des doses de maïs.

Blé tendre : augmenter ou supprimer la CVO recherche ?

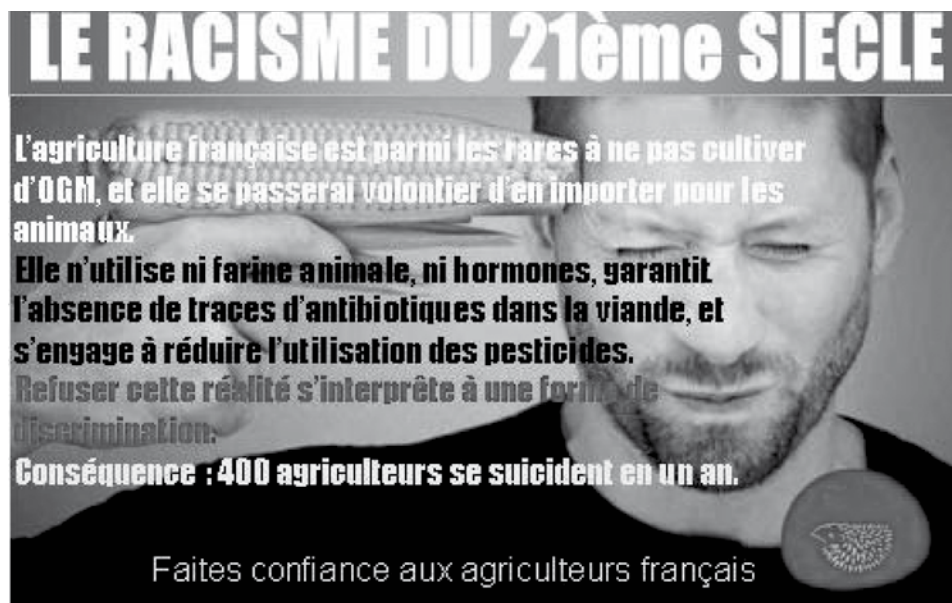
Les semenciers à travers leur interprofession, le GNIS, projettent de faire augmenter le montant de la CVO recherche sur blé tendre de 40 % en le faisant passer de 0,50 €/t à 0,70 €/t. La taxation des semences fermières avait été mise en place depuis 2001 car avec les prix bas des céréales, les agriculteurs avaient tendance à boudier les semences certifiées et à augmenter la part des semences fermières. Réaction logique en terme de gestion car si l'on suppose, par exemple, un hypothétique gain de productivité de 2 qx / ha avec de la semence certifiée, avec du blé à 120 €/t, cela ne permet pas de rémunérer cette semence. Aujourd'hui, avec la remontée des cours et donc avec une rémunération retrouvée pour les producteurs, les semenciers, tout comme les autres partenaires de la filière, retrouvent leurs mauvaises habitudes de chercher à « piquer » encore un peu plus de valeur ajoutée aux agriculteurs qui se laissent facilement tondre : 20 centimes par tonne, ce n'est pas grand-chose ! Avec des prix des grains supérieurs à 200 euros la tonne, les agriculteurs vont naturellement retourner aux achats de semences certifiées et donc cette CVO n'a plus aucune raison d'être. L'OPG en demande la suppression. Les semenciers ne sont pas les seuls à avoir souffert de la crise des prix bas. Pourquoi ne pas avoir mis une vignette sur les tracteurs de plus de 10 ans, quand les ventes baissaient pour aider les constructeurs ? N'oublions pas que la semence fermière est aux firmes semencières ce que les médicaments génériques sont aux laboratoires pharmaceutiques, c'est-à-dire « le coup de pied aux fesses » qui force à avancer. La preuve : en blé, le rendement moyen français a plus progressé qu'en maïs depuis 50 ans car la concurrence de la semence fermière est très limitée sur cette autre céréale.

OGM : des dérapages inquiétants !

Des rumeurs circulent suite aux révélations de Wikileaks. La presse relate qu'un mémo, émanant de l'Ambassadeur des Etats-Unis en France, transmis au gouvernement américain, mentionnait : « *les partisans des biotechnologies en France, comprenant le syndicat agricole (the farm union) nous ont dit que les rétorsions étaient le seul moyen de faire évoluer la position française sur la question* ». L'expression « le syndicat agricole » désigne évidemment le syndicat agricole officiel français et ceci accredité l'idée selon laquelle un de ses responsables aurait recommandé au représentant des Etats-Unis en France de faire prendre par son pays des mesures de rétorsion contre certains de nos produits français. Cette information jette le discrédit sur **notre profession, soupçonnée de trahir les intérêts nationaux** pour satisfaire des intérêts particuliers de firmes ou de coopératives qui souhaitent tirer profit et pouvoir du développement des OGM, au mépris de la volonté des producteurs comme des consommateurs.

Tout aussi lamentable, la campagne de communication de **France Nature Environnement** attaque clairement les agriculteurs. La CR et l'OPG tiennent à rappeler que l'utilisation facile de stéréotypes non avérés n'a rien à voir avec la protection de l'environnement, jette l'opprobre sur les agriculteurs et peut provoquer le chaos ! Amalgames des pesticides, des abeilles, des OGM, des nitrates et des élevages de porc... Cette campagne induit le grand public en erreur. Par exemple, les agriculteurs français ne cultivent pas d'OGM et n'en veulent pas à une large majorité. Si cette organisation tourne le dos au dialogue constructif pour s'extrémiser et se radicaliser, alors la CR et l'OPG la tiendront pour responsable des troubles qui pourraient découler des attaques contre l'honneur des agriculteurs.

Ci-dessous, excellente parodie d'une affiche FNE qui circule sur la toile :



Le photovoltaïque en veillesse :

En proposant un nouveau cadre de régulation du photovoltaïque, l'administration vient de tuer dans l'œuf une filière qui voyait tout juste le jour.

Sur les bases tarifaires préalablement accordées, des secteurs en difficulté, comme l'élevage, commençaient à fonder des espoirs sur une diversification énergétique. Une optimisation des toits de bâtiments ou de certains terrains auraient pu fournir un complément de revenu salubre à des productions déficitaires.

Après avoir baissé plusieurs fois les tarifs de rachat d'électricité, les ministères concernés s'apprêtent à sortir en mars 2011 un règlement encore plus pénalisant. Une baisse supplémentaire de 20 %, un ajustement trimestriel à la baisse des prix des panneaux et des mesures environnementales sur des appels d'offres viendront sonner le glas d'une filière en devenir.

Des agriculteurs, ayant financé des études de projet qui s'échelonnent sur une période de deux ans, seront contraints de ne pas donner suite à leur programme pour cause d'insuffisance de rentabilité.

Non au projet de suppression des dernières taxes à l'importation sur le blé (communiqué CR-OPG du 11.02.2011)

Si aujourd'hui les prix des céréales secondaires ont retrouvé leur niveau de 1987 en monnaie courante, nous n'avons aucune certitude que ces prix, indispensables pour une agriculture durable, perdurent. Le risque de dégringoler à nouveau vers un prix de 100 €/tonne dans un an existe bel et bien ! Dans ce contexte, la récente demande des importateurs, soutenue de manière incompréhensible par Orama, de supprimer les dernières taxes à l'importation sur les céréales est inacceptable. Par expérience, on sait très bien que quand on suspend ce type de protection, il devient illusoire de vouloir la rétablir dans le futur. L'OPG soutient la position du ministère de l'agriculture qui, à la fin janvier, n'était pas favorable à cette suppression et demande à Bruno Le Maire de rester ferme sur ce dossier important pour les producteurs. Ces taxes représentent seulement 12 €/t sur les importations de blé de «basse et moyenne qualité» et 16 €/t pour l'orge, ces produits étant destinés à l'alimentation animale. Le marché européen n'est pas déficitaire, les fabricants d'aliments du bétail doivent, au nom du respect du peu de préférence communautaire qu'il reste, s'approvisionner sur le marché européen.

Et pourtant, le 17 février, le comité de gestion vient de voter la suspension, jusqu'au 30 juin 2011, des droits à l'importation en vigueur sur les contingents de blé tendre de basse et moyenne qualité et d'orge...

Les ratés des biocarburants

Avec la normalisation des cours des céréales, les filières des biocarburants industriels enregistrent de lourds déboires financiers.

Diester Industrie regrette la hausse du prix des graines oléagineuses et de l'huile, ce qui est un comble pour une structure soi-disant au service des producteurs, créée avec leur argent par des responsables professionnels. Mais « *malgré un avenir incertain* », le Directeur de Sofiprotéol est serein pour 2011, grâce notamment à « *son modèle original qui lui donne les moyens de se développer et d'investir* ». Avec un tel argument, les producteurs de colza et de tournesol devront être particulièrement attentifs aux conditions d'achat à venir car ce « modèle original » permet à Diester Industrie de capter la marchandise en deçà du prix du marché ! Chez les éthanoliers, ce n'est pas mieux ; le représentant d'une coopérative engagée dans le programme déclarait récemment que « *vu les cours actuels de l'éthanol, cela leur permet d'acheter le blé à 140 €/t* ». Ainsi, aujourd'hui, avec un cours du blé tendre à 250 €/t, nos pétroliers verts valorisent le blé à seulement 50 % de son prix et à moins encore si on excluait la défiscalisation. Ces groupes peuvent regretter le temps d'une défiscalisation plus élevée, mais dont la diminution était programmée par le Ministère des Finances depuis 2005. Il n'y avait pas que la CR et l'OPG qui étaient au courant... En attendant que ces investissements hasardeux et dispendieux soient coûteusement transformés pour d'autres débouchés (on parle de réorienter les distilleries en amidonneries), il faudra une grande compétence pédagogique aux responsables de ces fiascos pour expliquer que c'est grâce aux 3,8 % de la récolte française de blé tendre, bradée à vil prix pour le bioéthanol, que les prix des céréales ont augmenté sur le marché mondial... La CR et l'OPG ne peuvent que constater que leurs craintes exprimées publiquement en septembre 2008 étaient totalement justifiées. <http://www.coordinationrurale.fr/valorisation-du-ble-ethanol-le-silence-inquietant-de-la-filiere.html>

Filière biocarburant : une directive sur la durabilité bien tardive !

Une nouvelle Directive européenne sur les énergies renouvelables (Directive 2009/28/CE) est applicable depuis janvier 2011. Pour atteindre son objet qui est de garantir la durabilité de la production de biocarburant, elle exige le respect de deux types de critères :

- › le premier se rapporte aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et se construit tout au long du processus de fabrication des biocarburants, de la phase agricole à la distribution de carburants ;
- › le second regroupe un ensemble de conditions à remplir, au stade de la production agricole, en matière de protection de la biodiversité, de maintien de la teneur en carbone des sols, de respect de la conditionnalité de la politique agricole commune (PAC), de mesures prises pour la protection des sols, de l'eau, de l'air et des terres dégradées, et, enfin, de respect de conventions internationales portant sur le droit du travail, la prévention des risques biotechnologiques et la protection des espèces menacées.

Cette Directive, qui date de juillet 2009, devait être transposée par les Etats membres avant de s'appliquer le 1er janvier 2011. Or, seules l'Allemagne et l'Autriche ont mis en place une telle réglementation. En France, les décrets et arrêtés ont pris du retard dans les méandres de nos ministères. Plusieurs déboires ont été observés suite à cette carence de notre administration :

› d'une part, les terres sur lesquelles sont cultivées les graines à production de biocarburant devaient être classées « labourables » au 01/01/2008. Des agriculteurs, notamment éleveurs, ne peuvent donc pas produire de biocarburants.

› d'autre part, en l'absence de la directive, les échanges intra européens sont perturbés, et donc les courants d'affaires de colza installés, notamment de l'Est de la France vers l'Allemagne, sont perturbés.

Cette situation induit une dévalorisation des graines des agriculteurs de l'Est de la France qui avaient pris pour habitude de commercialiser avec nos voisins germaniques, sortant ainsi du quasi monopole français de Diester industrie.

Qui a intérêt à voir des prix des grains élevés ?

Si la majorité des maillons de nos filières céréales et oléoprotéagineuses font tout pour casser les prix des grains, pourtant, certaines professions ont tout intérêt à ce que les prix de nos récoltes soient rémunérateurs. En premier lieu, les semenciers, car les prix bas incitent les agriculteurs à utiliser plus de semences fermières et les prix rémunérateurs poussent les agriculteurs à utiliser l'expression du « potentiel génétique ». Du côté des fabricants d'aliments du bétail, quand les cours sont bons, les agriculteurs en polyculture élevage cherchent plutôt à vendre leurs céréales qu'à fabriquer leurs aliments du bétail à la ferme. Les volumes travaillés par les FAB diminuent quand les prix sont bas.

Les compagnies d'assurances ont, elles aussi, tout intérêt à ce que les prix soient élevés car le montant des primes est proportionnel au capital assuré ce qui fait progresser leur chiffre d'affaires. Quant à la MSA et au Trésor Public qui se financent sur le revenu des agriculteurs, ils ont, eux encore, tout intérêt à ce que les paysans gagnent de l'argent. De même, on s'aperçoit quand on étudie des produits comme le cacao que paradoxalement, les pouvoirs publics des pays producteurs ignorent leurs paysans quand les prix sont bas et se préoccupent plus de mettre en place des politiques rurales quand, suite à une diminution de l'offre, les prix montent comme actuellement. Si l'on réfléchit bien, n'assiste-t-on pas au même scénario en Europe pour les grains ? On crée, au début de l'année 2010 quand le blé vaut 100 € la tonne, un comité de suivi des grandes cultures qui n'aboutit à rien et, quelques mois plus tard, dès qu'il dépasse les 200 €, les autorités s'agitent pour rejouer - pas forcément de la bonne manière - leur rôle.